**Comission:** Commission des droits de l’homme

**Question:** La reconnaissance internationale des revendications identitaires à l’échelle intra-et-supra-étatique contribuerait-elle à réduire les causes de conflit?

**Porte-parole :** Etats-Unis

Membres signataires : Etats-Unis, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

La Commission des droits de l’homme,

*Remarquant que* la tension causée par les conflits identitaires augmente de jour en jour dans le monde,

*Estimant que* le monde de demain comptera 250-300 États au lieu des 190 États acceptés par l’ONU de nos jours,

*Alarmé par* plusieurs problèmes politiques causés par les revendications d’indépendance des minorités ethniques,

*Rappelant que* le phénomène d’immigration devient de plus en plus fréquent à cause des conflits identitaires et crée des soucis politiques, économiques et sociaux dans les états qui acceptent des immigrants,

1. Invite les états à instituer les lois qui :

a. vont inclure les minorités présentes dans les sociétés en :

i. leur donnant les mêmes droits fondamentaux que les ethnies majoritaires,

ii. leur assurant des opportunités de travail,

iii. garantissant leur droit à l’éducation et à la santé,

b.vont préserver, en même temps, les valeurs des pays et les cultures des minorités pour encourager la diversité en mettant en avant l’unité des pays ;

1. Encourage les pays membres à ne pas reconnaître les groupes et communautés qui proclament leur indépendance à l’échelle supranationale si les États souverains n’acceptent pas cette indépendance (comme c’est le cas en Espagne avec le Pays-Basque et la Catalogne, …) ;
2. Souligne que l’immigration des personnes qui vivent dans les zones touchées par la guerre et le terrorisme à cause des revendications et des conflits identitaires doit être contrôlée pour la préservation des situations politique, économique et sociale des pays et invite les États membres à créer des restrictions comme,

a. accepter seulement un certain nombre de réfugiés et de nouveaux immigrants pour conserver la population des états,

b. faire subir un examen médical à chaque personne qui veut émigrer vers un autre pays pour assurer qu’elle ne véhiculera pas de maladies et d’épidémies vers les pays d’accueil qui acceptent des réfugiés et des immigrants ;

1. Affirme qu’il est nécessaire pour les gouvernements de garantir que tous les citoyens, dans leur pays (surtout les minorités), peuvent parler la langue officielle du pays dans lequel ils vivent en addition de leur langue maternelle (s’ils en ont une) pour protéger l’unité du pays et rendre la vie plus facile pour tous les citoyens en conservant les valeurs culturelles des minorités ;
2. Invite les membres du Conseil de Sécurité à prendre des mesures pour arrêter des conflits identitaires présents dans le monde qui causent la mortalité et la destruction, surtout au Moyen-Orient ;
3. Recommande aux États membres de ne privilégier les minorités en aucun cas et de toujours préserver l’égalité de leurs citoyens mais donner aux individus de différentes minorités le droit d’être représenter :

a. au parlement,

b. dans les médias,

c. dans les institutions éducatives ;

1. Demande à l’ONU d’envoyer plus d’aide humanitaire dans les zones de conflits qui ne sont plus en danger immédiat pour que les victimes de ces conflits puissent rester dans leur pays et ne pas être forcées de devenir une minorité dans un autre pays.